La Foulée Salucéenne

REGLEMENT 2026

Article 1 – Organisation

L'évènement « La Foulée Salucéenne » est organisée par l'association « Nous Salucéens » en partenariat avec la commune de Saulx les Chartreux.

Géographiquement cet évènement aura lieu sur la commune de Saulx les Chartreux.

Article 2 – Déroulement de la course

La « Foulée Salucéenne » se déroulera le dimanche 5 avril 2026.

Sont prévues :

Départ devant la mairie de Saulx les Chartreux à :

- 9 h 30 une course de 5 km et 10 km

Une signalétique sera présente sur le parcours ainsi que des signaleurs pour vous guider.

Le chronométrage sera assuré par la société ADEO CHRONO via des puces électroniques accrochées aux dossards, qui devront être restituées dès l'arrivée des participants.

Article 3 – Inscriptions

Toute inscription sera conditionnée :

- Soit d'une licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation
- Soit d'un PPS (Parcours Prévention Santé) valide
- Une autorisation parentale devra être remise pour les mineurs.

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site ADEORUN.COM, à partir du 20 Décembre 2025 jusqu'au jeudi 2 avril 2026 soit par bulletin d'inscription.

Les frais d'inscriptions seront de :

- Course de 10 km : 12 €
- Course de 5 km : 6 €
- Les inscriptions sur place (sous réserve de dossards encore disponibles) le samedi et le dimanche seront majorées de 2 € pour les 2 parcours.

Article 4 – Engagement

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription sera autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement pour toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des bénévoles encadrant les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5 – Dossards

Les Dossards seront à retirer soit le samedi 4 avril 2026 de 14 h à 19 h à Saulx les Chartreux (Salle Boris Vian) où à partir de 8 h sur le site de l'organisation de cet évènement et jusqu'à 15 minutes avant la course à Saulx les Chartreux (salle Boris Vian).

Le dossard devra être fixé devant. Une puce électronique sera intégrée au dossard et devra impérativement être restituée lors de l'arrivée.

En cas d'abandon, il est IMPERATIF de ne pas passer sous l'arche de chronométreur et de restituer la puce fixée au dossard.

Article 6 – Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés personnellement ou par l'assurance liée à leur licence sportive.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cet évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 7 – Sécurité

La course sera ouverte par un véhicule ou vélo et la ville fera l'objet d'une fermeture à la circulation lors du passage des coureurs. Les véhicules motorisés ou pas seront interdits à l'accompagnement des participants. Seuls sont autorisés celui qui ouvre et ferme la course.

Le parcours est protégé par des signaleurs qui seront en liaison avec la Croix Rouge habilité à intervenir en cas d'accident. Les secouristes seront en droit d'intervenir et mettre hors de course tout participant paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les participants courent sous leur propre responsabilité et doivent se conformer au circuit balisé pour cet évènement.

Ne présumez pas de vos forces participer à la course qui vous correspond.

Article 8 – Ravitaillement

Pour la course des 10 km, un poste de ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours situé devant la mairie de Saulx les Chartreux.

Article 9 – Respect de l'environnement

La nature nous accepte, respectez là. Chaque participant s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le circuit et ses abords. Ne pas jeter vos détritus au sol, ramenez-les avec vous, des poubelles seront à votre disposition sur Saulx les Chartreux.

Article 10 – Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur laquelle ils pourront apparaitre sous n'importe quel format et sans limite de temps pour les diverses communications de l'épreuve.

Article 11 – Engagement des coureurs

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.